



N° 41

1^{er} octobre 2003

Bimensuel

Dans ce numéro



Le calendrier de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution qui vient de recevoir la garantie fédérale.

Comment appliquer la nouvelle loi sur l'information?

2
3



26 postes vacants.

8



Courant normal au Contrôle cantonal des finances.

10



Le Département des infrastructures souhaite rationaliser ses projets de constructions grâce à ProCost.

11



C'est une jeune femme et elle a choisi le métier d'inspectrice judiciaire. Appelons-la Anne.

12



Les décisions de la quinzaine

14



DOMINIQUE FAVRE/ARC

Pascal Broulis, chef du Département des finances.

Budget 2004 plus rigoureux que prévu

Le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2004 présente un déficit de 170 millions. C'est ce que prévoyait le programme de législature. Ce qui n'était pas prévu, c'est une forte baisse des recettes fiscales, qui a contraint le gouvernement à

remanier le calendrier de mise en œuvre de son programme, et à proposer des mesures d'économies supplémentaires. L'action sur la masse salariale, prévue pour 2005, est partiellement avancée à 2004.

pages 4 à 7

Canton, Ville et privés: unis pour un Musée des Beaux-Arts à Bellerive

Après tant d'années de tergiversations, le projet de construire un nouveau Musée des Beaux-Arts fait enfin l'unité autour de lui. Politique en tous cas. Le conseiller d'Etat Pierre Chiffelle, le conseiller municipal Jean-Jacques Schilt et Jean-Jacques Cevey, membre du Conseil de la Fondation pour la création du nouveau Musée des Beaux-Arts, ont réaffirmé leur volonté, lors d'une conférence de presse tenue le 18 septembre, de mener à bien ce chantier.

«En ces temps de morosité, ce projet mobilisateur ne pourra que participer à l'essor du canton» a souligné Pierre Chiffelle. Et de rappeler que les actuels locaux du Palais de Rumine, vétustes, ne permettent pas au

Musée de remplir son rôle. Ce dernier est même condamné à refuser, temporairement, des donations d'importance, faute de place. Les trois partenaires du projet ont confirmé le site de Bellerive comme emplacement du futur Musée et ont présenté une ébauche de calendrier qui démarrera au printemps prochain avec le lancement du concours international d'architecture. En attendant, le public est convié à découvrir la nouvelle et passionnante exposition du Musée, *Le Monde selon François Dubois*, qui met en scène une partie de sa riche collection dont la célèbre toile, *Le Massacre de la Saint-Barthélemy*.

suite en page 16



Nouvelle Constitution: voici le calendrier

De l'assurance maternité aux droits politiques, 30 thèmes qui nécessiteront 50 nouvelles lois d'ici 5 ans. Un chantier titanesque dont le calendrier vient d'être fixé par le Conseil d'Etat.

Collaborations intercommunales, assurance maternité, intégration des étrangers, allocations familiales, découpage des districts, naturalisation, droits politiques, PACS, cours des comptes ou constitutionnelle, tels sont quelques uns des 30 thèmes qui vont donner lieu à 50 nouvelles lois ou modifications législatives dans les 5 ans à venir.

La plupart de ces dossiers doivent aboutir dans un délai de 5 ans, ce qui représente un surcroît de travail considérable pour l'administration, le gouvernement et le parlement. L'échelonnement des travaux législatif débouche sur une planification en phase avec les priorités financières annoncées par le Conseil d'Etat, avec les dossiers en cours sur le plan fédéral (assurance maternité, PACS, naturalisation,...) et avec la volonté de réorganiser les institutions pour 2007. Les conséquences de l'adoption d'une loi dans un domaine donné sur toute une série

d'autres lois représentent un défi supplémentaire.

Droits de vote des étrangers menacé

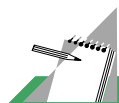
Premier objet, adopté le 2 juillet 2003, le droit de vote des étrangers qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Une initiative constitutionnelle a cependant été lancée et pourrait remettre ce droit en question d'ici 2006.

Dès cet automne, le Grand Conseil se penchera sur l'intégration des personnes handicapées et la suppression du remboursement de l'aide sociale, en mai 2004 sur la Cour constitutionnelle et la suppression de la Cour civile, en juin sur la Cour des comptes et la procédure de naturalisation, en septembre sur le régime des finances et sur le partenariat des couples non mariés, en novembre sur la Cour des comptes et sur les droits politiques, suivis de l'intégration des étrangers. Au calendrier 2005: l'aide à la jeunesse, les fusions et collaborations de

communes en mars, l'assurance maternité en avril (si l'assurance fédérale échoue), la médiation en septembre. En 2006, les députés parleront du Conseil d'Etat et d'eux-mêmes. Ils poursuivront, en mai, avec la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif et le dossier sensible du découpage territorial en 8 à 12 districts.

La bénédiction de Berne

Pratiquement une année jour pour jour après son acceptation par le peuple le 22 septembre 2002, la nouvelle Constitution vaudoise a reçu la garantie fédérale. Après le Conseil des Etats le 15 septembre, le Conseil national s'est prononcé, le 24 septembre, favorablement sur l'octroi de cette garantie, sans discussion et à l'unanimité. Une décision qui signifie que la Constitution ne contient aucune disposition contraire au droit fédéral.



PETITES ANNONCES

A vendre: grand chalet meublé, confortable, vaste séjour et 5 chambres + appartement de 2 pièces au rez. Idéal pour le ski (piste ou fond). Tél.: 021 731 16 65.

A vendre: Opel Cadett 18i, break, 88'000 km, modèle Frisco, excellent état, expertisée. Prix: frs 3200.-, à discuter. Tél.: 078 659 45 54.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

A vendre: Opel Oméga break 2.5 V6, 12.1998, 72'000 km, climatisation, lecteur CD, options, expertisée, garantie une année. Valeur neuf: frs 54'000, cédée frs 14'500.-. Tél.: 079 421 55 88 ou 021 648 15 43 (soir).

A vendre: Ford Mondéo break 2.0 TDCi, 04.2003, 15'000km, moteur diesel, climatisation, lecteur CD, phares xénon, boîte auto tiptronic, jantes 17', expertisée, garantie Ford 4 ans. Rabais de 20% sur prix catalogue. Tél.: 079 421 55 88 ou 021 648 15 43 (soir).

A vendre: Mazda 626 2.0 i 16V, modèle 1995, gris métallisé. 100'000 km, parfait état, expertisée. Jantes alu + 4 pneus neige montés sur jantes. Climatisation, ABS, airbags. Motif double emploi. Prix: Frs 6300.-. Natel: 079/465 23 87 (heures de repas).

A vendre: Subaru Forester 2.0 Turbo S Club. 4WD, 67'000 km, peinture grise métallisée, 4 pneus d'été neufs, 4 pneus d'hiver sur jantes, climatisation, toit ouvrant, radio K7. Carnet de service tenu, très bon état. Prix: frs 22'000.-. Tél.: 078 652 96 27 ou 022 366 71 21 (le soir).

A louer: pour week-end/vacances, toutes saisons, à Finhaut (VS), bel appartement meublé de 4,5 pièces (8 lits). Situation clame et ensoleillée, avec vue. Proche des Marécottes et de Chamonix. Activités sportives et touristiques. Libre de suite. Prix: frs

250.-/2 nuits, frs 350.-/3 nuits ou frs 700.- la semaine. www.finhaut.ch. Tél.: 079 342 95 66.

A louer: à Leysin, appartement en duplex pour 4 personnes, cuisine équipée, lave-vaisselle et micro.-onde, 2 salles d'eau, TV, balcon, plein sud, vue, tranquillité, places de parc intérieurs. Libre du 20 au 27 décembre. Prix: frs 900.-. Tél.: 021 648 32 59 (répondeur).

A louer: à Verbier, très beau 2 pièces dans un chalet situé à 50 mètres des bus et du télécabine. Prospectus à disposition. Tél.: 021 653 13 95.

Cherche à louer: à Lausanne ou région lausannoise (proche des transports publics), chambre meublée indépendante avec WC et douche pour quelques mois pour jeune femme suisse solvable et non fumeuse. Loyer raisonnable. D'avance merci pour vos propositions. Tél.: 079/547'44'51.

Vacances: profitez de ce magnifique automne pour venir vous ressourcer dans le Midi de la France. A St-Ambroix, au pied de l'Ardèche, studios et chambres d'hôtes vous attendent. Calme, vue et bien-être assurés. Tél.:0033 466.24.30.99.

A donner: contre très bons soins et beaucoup d'amour, merveilleux chatons angora, gris et blanc. Téléphoner HR au 021 320 39 90.

Loi sur l'info, mode d'emploi

Les citoyens ont désormais un droit formel à l'information officielle. L'administration devra s'y adapter.

La loi cantonale sur l'information est entrée en vigueur le 1^{er} septembre et son règlement d'application le 1^{er} octobre 2003. Cette loi ancre le principe de transparence qui régit, depuis 1996 déjà, la communication officielle. Son champ d'application s'étend à l'Ordre judiciaire, au Grand Conseil, aux autorités communales et aux organismes extérieurs à l'État dont les tâches publiques reposent sur une base légale.

Le principe de transparence postule que tout citoyen a le droit de connaître les activités, les projets et les décisions des autorités. La loi fait devoir à l'État de mener une politique d'information active, aussi exacte, complète, claire et rapide que possible. Elle donne également au citoyen la possibilité d'accéder en principe gratuitement aux documents officiels qui l'intéressent.

Le législateur a également prévu la cautèle des intérêts privés et publics prépondérants qui s'opposent à la transmission d'un document officiel. Ainsi, l'autorité doit renoncer à publier une information si l'intérêt public peut être gravement lésé, par exemple, lorsque la publication prématurée d'une information est de nature à perturber le processus de décision ou le fonctionnement des autorités. Quant à l'intérêt privé, il recouvre l'ensemble des droits à la protection de la personnalité, le secret professionnel et le secret des affaires.

En cas de contestation...

Le refus total ou partiel de transmettre des informations doit faire l'objet d'une réponse écrite. En cas de contestation, il sera possible de faire appel, dans un premier temps, à une commission de médiation désignée pour la législature par le Conseil d'État, puis au Tribunal administratif selon les cas.

La nouvelle loi facilitera ainsi l'accès à l'information pour les citoyens dans des limites clairement fixées. Elle leur permettra d'obtenir une réponse dans un délai de quinze jours, délai qui peut être exceptionnellement prolongé de quinze jours si le volume des documents, leur complexité ou la difficulté les obtenir l'exigent.

Pour l'administration, le règlement d'application précise, pour l'essentiel, les points suivants:

- Les services de l'État tiennent une liste de la typologie des documents officiels dont ils sont les auteurs ou qu'ils ont reçus. C'est la Chancellerie d'État qui dressera ces listes, sur propositions des services, dans un délai d'une année.
- Les demandes des citoyens ne sont soumises à aucune exigence de forme et ne doivent pas être motivées, sauf si elles ne sont pas assez précises ou s'il est probable d'emblée qu'un intérêt prépondérant ne permettra pas de communiquer l'information demandée, cas dans lesquels les services peuvent demander une confirmation écrite au demandeur.
- la réponse aux demandes d'information des citoyens est en principe gratuite, à moins qu'elle nécessite un travail de l'administration, qui sera alors facturé dès la 2^e heure de travail selon un tarif progressif.

PAU

Le site internet de l'État (www.vaud.ch) contient une rubrique qui expose la loi sur l'information, son règlement d'application et le commentaire des articles adoptés. Par ailleurs, une formation des cadres de l'administration est prévue ces prochains mois.

Forum organisé par le DFJ: quelle évaluation pour quelle école?

Les Vaudois auront à se prononcer sur l'initiative populaire demandant la réintroduction des notes comme modalité d'évaluation au sein de l'école vaudoise au plus tard au mois de novembre 2004. Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a souhaité ouvrir le débat et a convié l'ensemble des personnes et groupes intéressés à échanger leurs points de vues sur l'évaluation et à faire partager leur vision de l'école à l'occasion d'un forum en trois temps dont la première journée aura lieu le **samedi 4 octobre, de 8h30 à 16h, au Centre de Congrès de Montreux.**

Première étape dont le concept a été défini en concertation avec le comité de l'initiative *Des notes pour une école transparente* et qui sera consacrée à un débat où le département n'interviendra pas. Il rédigera sur cette base une synthèse qui fournira la trame des discussions et interventions de la **deuxième journée du 31 janvier 2004** au cours de laquelle, notamment, des experts prendront la parole. Chacune de ces journées sera animée par des journalistes (Ariane Dayer et Daniel Favre) et suivie par des «grands témoins» (Walo Hutmacher et Jean Romain) qui stimuleront les échanges. Pour clore ce forum, la **troisième journée du 13 mars 2004** sera dédiée à la présentation du contre-projet rédigé par le DFJ à la lumière, notamment, des débats issus des deux étapes précédentes.

Vous avez la possibilité de vous inscrire à ce forum par fax au: 021 316 32 19; par e-mail à: christine.riesen@dfj.vd.ch; ou par courrier à: DFJ - Forum évaluation, Christine Riesen, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne.

Renseignements et programme: Jacqueline Pellet, direction pédagogique, tél.: 021 316 32 66; e-mail: jacqueline.pellet@dfj.vd.ch

Bébé non fumeur

La venue d'un bébé ou le projet d'enfant donnent souvent aux parents, et plus particulièrement à la future mère, l'envie d'arrêter de fumer. Pour donner toutes ses chances au fœtus puis au jeune enfant. Le bébé d'une mère fumeuse est d'un poids inférieur à la moyenne et court plus de risques de souffrir d'asthme, de bronchites ou d'otites. Afin d'orienter ceux et celles qui souhaitent définitivement écraser leur mégot, le Centre d'information et de prévention du tabagisme (CIPRET-Vaud) leur propose trois conférences dans le cadre de la campagne *Bébé non fumeur*:

- Jeudi 2 octobre, à 19h30, à la **salle du Panorama de Vevey** (rue du Clos 9). Avec A. Closuit, médecin et tabatologue.
- Jeudi 2 octobre à 19h30, à l'auditoire de la maternité du **CHUV de Lausanne**. Avec Jacques Cornuz, médecin responsable de la consultation stop-tabac et A. Chollet, médecin à la consultation stop-tabac de la PMU:
- Lundi 6 octobre, à 18h30, à la salle du Corjon de l'**Hôpital de Nyon**. Avec le Dr Laurent Christin, médecin-chef.

CIPRET-Vaud: 021 601 06 66.

Erratum

Une imprécision s'est glissée dans la présentation de l'un des trois nouveaux députés ayant pris leur fonction au sein du Grand Conseil en septembre dernier (*La Gazette* n° 140, du 17 septembre 2003). Le parti des Verts de l'arrondissement de Lausanne est dorénavant représenté par Marcelle Amy Foretay dont le prénom avait été omis.

Un déficit conforme au programme de législature

Le projet de budget 2004 du Conseil d'Etat présente, conformément au programme de législature, un déficit proche de 170 millions. La forte régression des recettes a contraint le gouvernement à remanier le calendrier de mise en œuvre de son programme. Les mesures prévues pour atteindre la cible financière touchent aussi bien l'administration et le personnel de l'Etat que les subventions et les revenus.

Dégradation des recettes fiscales

Le programme de législature et la planification financière qui lui est liée ont servi de base à l'élaboration du budget 2004. Cependant, la dégradation imprévue de la situation économique a provoqué une révision à la baisse des prévisions des recettes fiscales, pour un montant d'environ 84 millions de francs. Cette situation n'est pas propre au Canton de Vaud, qui avait fondé sa planification financière sur les données faisant autorité au début de l'année pour toutes les collectivités publiques de Suisse.

Calendrier du programme de législature

Le Conseil d'Etat s'est donné comme objectif prioritaire le respect de la planification financière, qui vise à réaliser progressivement un budget équilibré à l'horizon 2007. Pour y parvenir, il a dû procéder à des aménagements du calendrier de son programme de législature, en étalant dans le temps la ré-

Pour contenir le déficit 2004 à 170 millions, le Conseil d'Etat a remanié le calendrier de son programme de législature. Le personnel est concerné par des mesures touchant la masse salariale et les effectifs.

alisation des projets coûteux et en avançant la réalisation de certaines mesures destinées à réduire les dépenses ou à augmenter les recettes. Ce faisant, il n'a pas modifié la substance du programme de législature, dont tous les projets sont maintenus.

A l'administration, il est demandé de simplifier ses procédures internes en sorte qu'elle puisse renoncer à repourvoir une centaine de postes vacants par année, pendant trois ans. Sont également prévus une réduction du budget des mandats externes et un frein à l'engagement de personnel auxiliaire, un moratoire sur les acquisitions de meubles et d'équipement de bureau, une réduction des enveloppes de remboursement de frais, le tout pour une économie de 18 millions de francs.

Les mesures salariales prévues pour 2005 dans le programme de législature sont partiellement avancées à 2004. Le Conseil d'Etat négociera avec les associations du personnel

les modalités d'une réduction de la masse salariale de l'ordre de 14 millions.

Les prestations de l'Etat dans les domaines de la santé et de l'action sociale sont globalement maintenues à leur niveau actuel, mais sans indexation. Par rapport aux progressions attendues, les économies visées dans ces domaines sont proches de 16 millions.

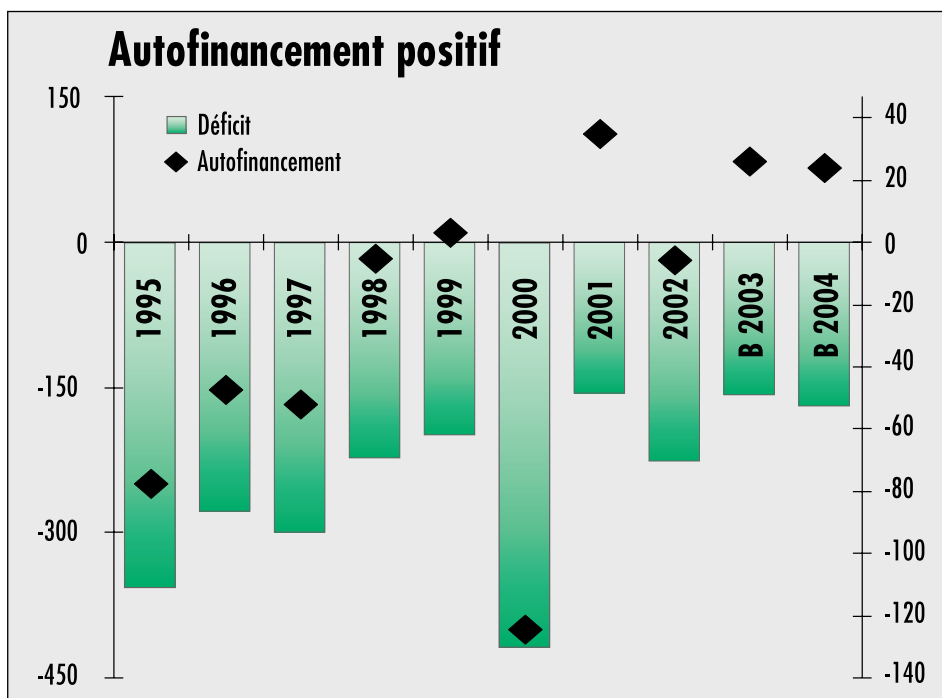
Quant aux recettes, le Conseil d'Etat prévoit d'anticiper une partie des mesures financières du programme de législature en proposant la mensualisation généralisée de l'impôt et la création de deux classes supplémentaires dans la partie supérieure de l'échelle des contribuables, ainsi qu'un renforcement de l'administration des impôts pour accélérer la taxation. Ces mesures devraient rapporter environ 16 millions.

Ce projet de budget est désormais soumis aux délibérations du Grand Conseil, qui devrait l'adopter dans sa forme définitive en décembre 2003.

Dernière heure

A l'heure où nous mettons sous presse ce numéro de La Gazette, nous apprenons que les associations du personnel ne sont pas entrées en matière dans les négociations que leur proposait le Conseil d'Etat sur les mesures salariales. Nous prions nos lecteurs de lire ce dossier (y compris l'interview de Pascal Broulis aux pages 6 et 7), en tenant compte du fait qu'il a été rédigé dans l'idée que les négociations auraient lieu.

La rédaction



Le projet de budget 2004 présente un degré d'autofinancement positif (+ 23%). L'Etat pourra donc financer ses activités courantes et une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. La nouvelle Constitution prévoit que: «Dans le budget de fonctionnement, les recettes doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements» (art.164). Cette exigence est satisfaite par le degré d'autofinancement prévu.

Rentrées fiscales en régression

La planification 2004 prévoyait une progression jugée prudente des impôts (+3,3%) par rapport au budget 2003 et anticipait la baisse bru-

talement de l'impôt bénéfice-capital (-7,2%). Témoin de la crise actuelle, le suivi budgétaire 2003 enregistre à fin août un manco de recettes fiscales de

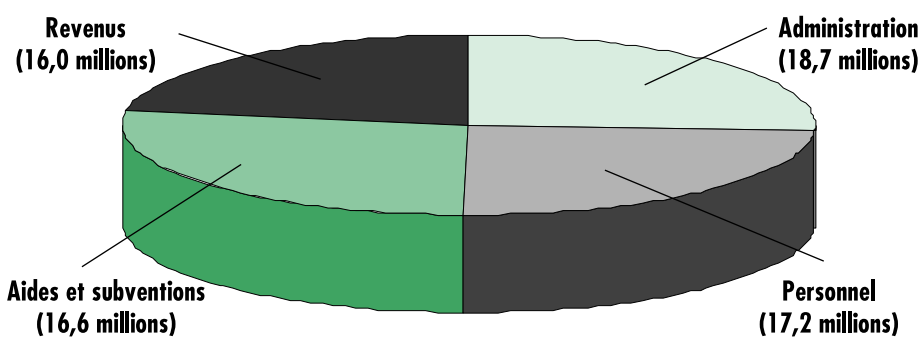
183 millions de francs par rapport au budget 2003 (-5,6%).

Le projet de budget 2004 suit la tendance et prévoit une baisse des rentrées fiscales de 75,5 millions de francs par rapport à la planification (-2,5%),

avec un tassement important de l'impôt revenu-fortune.

Ce phénomène est généralisé: les cantons connaissent actuellement une chute des rentrées et des prévisions fiscales.

(en millions de francs)	Budget 2003	Planification 2004 (variation avec Budget 2003)	Projet de Budget 2004 (variation avec Planif. 2004)
Impôt revenu-fortune	2255,5	2385,1 (+5,7%)	2335,7 (-2,1%)
Impôt bénéfice-capital	351,0	325,8 (-7,2%)	302,3 (-7,2%)
Total impôts	3241,7	3348,5 (+3,3%)	3273,1 (-2,3%)
Total revenus	6082,2	6317,1 (+3,8%)	6191,5 (-2,0%)



Les efforts demandés sont répartis de manière équilibrée:

- Administration (stabilisation des effectifs, gel des auxiliaires, réductions des frais, autres): 18,7 millions de francs.
- Personnel (négociation salariale personnel de l'Etat, convention collective de travail parapublic): 17,2 millions de francs.
- Aides et subventions (alternative hébergement médico-social, mesures hors programme de législation, autres, part cantonale seulement): 16,6 millions de francs.
- Revenus (2 classes impôts PP, acomptes mensualisés, taxation accélérée): 16,0 millions de francs.

Mesures touchant le personnel

Dans son projet de budget 2004, le Conseil d'Etat prévoit deux mesures de réduction des dépenses qui touchent le personnel de l'Etat.

14 millions à trouver sur les salaires

La première vise à limiter la croissance de la masse salariale, qui dépassera 2,1 milliards de francs l'an prochain. A cet effet, le Gouvernement a ouvert une négociation le 29 septembre avec les associations et syndicats du personnel. Plusieurs modalités sont étudiées, parmi lesquelles la suppression de l'indexation annuelle, le blocage des primes ou le gel du programme de préretraite.

L'objectif du Conseil d'Etat est d'atteindre une économie de l'ordre de 14 millions de francs. Il s'agit en fait d'anticiper partiellement la réduction

des dépenses salariales prévue par la planification financière à hauteur de 40 millions en 2005.

Simplification des procédés administratifs

La seconde mesure s'inscrit également dans le cadre du Programme de législation, qui veut, au chapitre des mesures financières, stabiliser l'effectif du personnel administratif à son niveau de 2003. Elle doit aussi être comprise en relation avec l'action N° 45 de ce programme, qui prévoit la simplification des procédés administratifs, en précisant qu'il faudra «à tout échelon, et notamment avec l'aide de la nouvelle unité d'organisation, revoir et prévenir les procédés administratifs lourds ou inutiles».

100 postes de moins par année pendant trois ans

A niveau des effectifs, le Conseil d'Etat propose une réduction de 100 postes par année pendant trois ans. Aucun licenciement n'est envisagé, et seuls les postes va-

cants après départ de leur titulaire seront concernés. En outre, la mesure ne touche pas les besoins en personnel relatifs à la croissance de la démographie scolaire, ni ceux liés dans le domaine de la santé au vieillissement de la population. C'est dire que les effectifs globaux de l'administration cantonale continueront de croître, et que les mesures proposées par le Conseil d'Etat constituent en fait un frein à la croissance.

Chaque année, environ 700 postes administratifs de l'Etat font l'objet d'un départ naturel ou d'un départ à la retraite. Le chef de service, l'unité départementale des ressources humaines, ainsi que l'Unité de conseil et d'appui dans certains cas, étudieront le maintien de chacun des postes avant toute repourvue. Les tâches liées à la fonction seront réexaminées, dans le but de réaliser les simplifications administratives voulues par le Programme de législation, et d'éviter des reports de charges sur d'autres collaborateurs si la suppression du poste est envisagée. L'économie escomptée pour 2004 s'élève

INTERVIEW

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il faire appliquer les mesures restrictives prévues pour l'administration et le personnel de l'Etat?

Devrons-nous gagner moins pour travailler plus?

Peut-on vraiment supprimer des postes?

Les réponses de Pascal Broulis, chef du Département des finances.



Pascal Broulis, chef du Département des finances, et Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financière, lors de la présentation du budget 2004 à la presse le 24 septembre.

«Ce qu'il faut, c'est juste un peu de courage»

– Le projet de budget 2004 propose diverses mesures tendant à freiner l'augmentation des effectifs alors que le volume de travail ne cesse d'augmenter. Comment pensez-vous faire accepter ceci au personnel?

– Le Conseil d'Etat est convaincu que les mesures qu'il propose peuvent être réalisées sans augmentation de la charge de travail de chacun. Mais il faudra simplifier les procédures et renoncer à certaines tâches. L'opération «300 postes» a été faite en 1993. L'Etat de Vaud, à cette époque-là, avait près de 5000 employés de moins qu'aujourd'hui. Au premier janvier 2003, nos effectifs sont de 25'400 visages, ce qui représente une croissance très importante. On ne va pas bloquer la croissance, puisqu'il faudra répondre à des besoins en augmentation constante dans les domaines de la santé et de la formation, mais on va modérer cette croissance. On va travailler sur les 500 à 700 postes laissés vacants par départ du titulaire, et vérifier chaque fois s'il est possible de simplifier les procédures ou d'abandonner certaines tâches qui ne sont pas indispensables, et le cas échéant de ne

pas repourvoir le poste. La démarche de réflexion et de réorganisation du travail est évidemment essentielle, car nous ne voulons pas que la suppression d'un poste se traduise par un surcroît de travail pour les employés qui restent.

L'objectif de 100 postes non repourvus par année me semble raisonnable. Dans un premier temps, nous devons faire une photographie de nos effectifs, que nous ne connaissons pas bien. On connaît bien le nombre des contrats à durée indéterminée, mais on n'a pas de cartographie détaillée des contrats d'auxiliaires et de temporaires. Dès qu'on aura mis de l'ordre là-dedans, à partir du 1^{er} janvier 2004 on pourra fixer des cibles par département, en fonction de leurs effectifs respectifs.

– Le projet de budget du Conseil d'Etat est

très exigeant pour l'administration. En plus de la réduction de cent postes, vous prévoyez de réduire les montants affectés à l'engagement d'auxiliaires et les mandats donnés à des experts externes. Peut-on réduire la charge de travail dans les mêmes proportions?

– J'en suis convaincu. Bon nombre d'expertises demandées à l'extérieur, par exemple, n'ont pas d'utilité concrète, si ce n'est de faire porter la responsabilité d'une décision sur autrui. L'administration a de très belles

compétences internes, des gens qui connaissent leur domaine et qui sont très bien placés pour proposer des solutions; on ne les écoute pas assez. En utilisant mieux les ressources internes, on va aussi simplifier les procédures, réduire le nombre des intervenants sur chaque dossier, et je suis sûr que les résultats

On va travailler sur les 500 à 700 postes laissés vacants chaque année par départ

seront tout aussi bons, si ce n'est meilleurs qu'aujourd'hui. Ce qu'il faut, c'est juste un peu de courage.

– *Vous faites beaucoup appel au courage. Le Conseil d'Etat montre-t-il l'exemple?*

– Je crois. Notre objectif, c'est que ce canton retrouve sa marge d'autofinancement et sa capacité à investir dans des projets porteurs. Le Conseil d'Etat a montré du courage en soutenant la nouvelle Constitution, en soutenant la construction du métro M2 dans une perspective d'avenir pour le canton. Le M2 sera dynamisant pour l'économie, il améliorera la qualité de la vie en ville; c'est ce genre de projet qu'on aimerait pouvoir lancer ces prochaines années. Mais pour pouvoir le faire, nous devons absolument retrouver notre marge d'autofinancement. C'est ce que le Conseil d'Etat vise à travers son programme de législation et sa planification financière.

– *Revenons aux effectifs. On engage généralement des auxiliaires pour des tâches qu'on n'a pas le temps d'accomplir. En empêchant le recours à de nouveaux auxiliaires, ne craignez-vous pas de recréer des situations de pénibilité?*

– Il faut éviter de provoquer des surcharges chroniques. Mais là aussi, chacun est responsable à son niveau. Je suis sûr que si on réduisait tous les horaires administratifs d'une heure, les prestations essentielles de l'Etat continueraient d'être fournies. Mais nous devons renoncer à un certain perfectionnisme. L'être humain a une faculté extraordinaire de refixer des priorités dans les priorités. C'est la fameuse table d'Eisenhower pour le débarquement en Normandie. Nous avons la possibilité, en cas de besoin, de nous concentrer à l'essentiel. Notre mesure sur la limitation des effectifs devrait inciter les gens à réfléchir à ce qui est prioritaire et à ce qui l'est moins dans les activités des unités administratives.

Cela dit, le Conseil d'Etat a aussi contribué à surcharger les services en les engageant dans un grand nombre de réformes parallèles, et c'est aussi ce qui a motivé l'appel à des auxiliaires et à des mandataires extérieurs. La volonté du Conseil d'Etat, aujourd'hui, est de réduire le nombre de ces réformes qui souvent coûtent cher, s'étalent sur trop d'années pour aboutir finalement à un échec. Nous voulons nous concentrer, pour les années à venir, sur un seul grand

chantier qui s'appelle mise en œuvre de la Constitution.

— *Les mesures de réduction des effectifs vont faire craindre à certains employés, et plus encore à certains auxiliaires, de perdre leur emploi...*

– Cette crainte n'est pas fondée. Le Conseil d'Etat est clair: il n'y aura pas de licenciement. Mais cela ne veut pas dire que chaque employé pourra garder le poste qu'il occupe actuellement sans changement jusqu'à la retraite.

Nous avons besoin de souplesse et de mobilité. Si un poste est réduit ou supprimé, la personne qui occupait ce poste se verra offrir un poste semblable dans une autre unité, ou pourra se former à une nouvelle tâche au sein de son unité.

– *Autre chapitre douloureux: les économies sur les salaires. Comment le Conseil d'Etat pense-t-il négocier avec les associations du personnel?*

– Je souligne d'abord que nous allons effectivement négocier, donc travailler dans la transparence avec les associations. Nous leur présenterons les enjeux financiers pour le canton, pour montrer que la mesure sur les salaires est une partie nécessaire d'un tout. Il y a un périmètre d'économies possibles que nous avons évalué à 25 millions par addition d'une série de mesures dont nous avons établi la liste. Les associations pourront évidemment faire des propositions différentes.

Notre objectif est, pour 2004, une économie pérenne de 14 millions. C'est la réalisation anticipée et partielle du projet d'économies de 40 millions prévues par le programme de législation pour le budget 2005. Cela signifie que lors des négociations pour 2005, ce ne seront plus 40, mais 26 millions qu'il faudra trouver.

– *Vous négociez aussi sur les montants?*

– L'objectif financier du programme de législation a été fixé par le Conseil d'Etat, et largement soutenu par le Grand Conseil.

Pour le budget, la cible est proposée par le Conseil d'Etat, puis décidée par le Grand Conseil. Elle n'est donc pas négociable en tant que telle. Ce qui est négociable, c'est le chemin pour y parvenir. Je suppose que les associations du personnel présenteront des propositions visant à épargner les plus bas salaires, et nous les examinerons. La marge de négociation est importante. Nous devons cependant éviter de mettre sur pied, pour une année, des systèmes compliqués qui provoqueraient une inflation de travail administratif.

– *L'ambiance actuelle, dans l'administration, n'est pas à la joie. Il y a un certain pessimisme quant à notre capacité*

de faire vraiment changer les choses. Comment le Conseil d'Etat pense-t-il améliorer le moral des troupes?

– Il n'y a pas de recette miracle, mais je crois que c'est possible à force de persévérance et de confiance. La confiance en l'avenir, c'est primordial. Cela s'établira dans la durée, et cela ne dépend pas seulement des horaires et des salaires. C'est une ambiance, un climat général qui dépend beaucoup de la qualité des relations entre les gens. A cet égard, il faut dire que l'ambiance au sein du collège gouvernemental est excellente; nous sommes arrivés à conduire des arbitrages et à trouver des solutions pour le programme de législation comme pour le budget 2004. Nous sommes unis dans la volonté de retrouver l'équilibre financier nécessaire pour redonner une force à ce canton.

Je comprends bien que les gens en aient marre de subir des programmes d'économies ou de non-dépenses. On a voulu trop faire et on a surchargé l'administration. Nous devrions revenir à nos sources, aux missions essentielles de l'Etat, et nous concentrer sur quelques projets majeurs pour le positionnement et le développement du canton. Nous devrions aussi renoncer à ennuier l'administration avec des chicaneries et des systèmes de contrôle compliqués. Il faut aussi que le contrôle soit constructif, qu'il ne suscite pas la crainte de sanctions en cas d'erreur, mais qu'il contribue à éviter la répétition des erreurs. Ne pas se demander «A qui la faute?», mais «Comment pouvons-nous faire mieux la prochaine fois?» Chacun doit apprendre, à son niveau, à partager le souci de la responsabilité.

Interview LR

Ne pas se demander «A qui la faute?», mais «Comment pouvons-nous faire mieux la prochaine fois?»

Notre mesure sur la limitation des effectifs devrait inciter les gens à réfléchir à ce qui est prioritaire



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DFIN Département des finances

Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A (Taxateur/trice fiscal-e) auprès de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

Renseignements: M. Denis Augsburger, 021/316.22.01

Adresse: réf. 409G, Département des finances, Unité ressources humaines, M. Bruno Franco, Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 23.09.03

Adjoint-e A (Juriste, responsable juridique et chef-fe de mandats) pour le Contrôle cantonal des finances 100%

Mission: vous apportez un soutien juridique, stratégique et organisationnel à la direction ainsi qu'aux responsables de mandats d'audits. Vous collaborez à des travaux d'études dans les domaines juridiques, institutionnels et financiers. Vous organisez et gérez la documentation du service (cl. 29-32).

Renseignements: M. Pierre-André Romanens, 021/316.19.70

Adresse: réf. 4408G, Département des finances, Unité ressources humaines, M. Bruno Franco, Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 23.09.03

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Secrétaire H/F pour la Haute école pédagogique vaudoise 90%

Mission: assurer l'organisation du secrétariat de la section «Etudiants» de la HEP, accueil, conseil, orientation et plans de formation des étudiant-e-s. Apporter un appui à la directrice adjointe et à ses deux doyens. Assurer la responsabilité du secrétariat, encadrer le stagiaire et l'équipe du secrétariat. Assurer aux usagers un accueil efficace, des informations pertinentes et un traitement rapide des demandes. Gérer les services offerts aux étudiant-e-s (aide au logement, activités culturelles, etc.). Enregistrer les candidatures et gérer les inscriptions. Mettre à jour les dossiers et les fichiers informatiques, en collaboration avec d'autres secrétariats de la HEP (cl. 15-18).

Renseignements: M. Daniel Noverraz, 021/316.92.79

Adresse: réf. 4421G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 31.10.03

Publié dans la FAO le 23.09.03

Employé-e principal-e d'administration pour l'Ecole de français moderne, Université de Lausanne 90%

Mission: collaborer au travail administratif du secrétariat de l'Ecole de français moderne (réception, correspondance, téléphone, classement, etc.). Participer à la gestion des étudiant-e-s des différentes filières (inscriptions, crédits, examens). Gestion des examens académiques et de l'examen d'imma-

trication. Gestion des déplacements à l'étranger. Relations avec le service de la comptabilité (cl. 14-16).

Renseignements: M. Pierre Jaquerod, 021/692.30.79

Adresse: réf. 4415G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.09.03

Employé-e principal-e d'administration pour la Haute école pédagogique vaudoise 70%

Mission: dans le cadre du secrétariat de direction, gestion administrative et suivi de dossiers transversaux, en particulier en lien avec le directeur et les adjoints du directeur. Relations avec l'Université de Lausanne et les Hautes Ecoles. Gestion des contrats d'engagement d'intervenants pédagogiques extérieurs. Planification, organisation et suivi des relations entre les formateurs et le responsable des ressources humaines (cl. 14-16).

Renseignements: M. Daniel Noverraz, 021/316.92.79

Adresse: réf. 4420G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 13.10.03

Publié dans la FAO le 23.09.03

DEC Département de l'économie

(6 postes dans différentes régions) Conseiller/ère en personnel pour les Offices régionaux de placement du canton 100%

Mission: conseil, suivi et placement des demandeurs d'emploi dans le cadre défini par la loi sur l'assurance-chômage (les classes de rémunération seront déterminées en fonction des titres et des années d'expérience).

Renseignements: M. Bernard Rosset, 021/651.42.82

Adresse: réf. 4423G, M. Bernard Rosset, c/o Base Consultants, Ch. du Devin 51 – 1012 Lausanne

Délai de postulation: 10.10.03

Publié dans la FAO le 30.09.03

Educateur/trice de la petite enfance à la Nursery-garderie Carambole 85%

Mission: travail auprès d'enfants entre 2 et 3 ans dans une des structures d'accueil pour la petite enfance de l'Etat de Vaud (cl. 15-17).

Renseignements: Mme Cristina Boffi, 021/316.44.48

Adresse: réf. 4413G, Nursery-garderie Carambole, Mme Cristina Boffi, Valentin 34 – 1004 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.09.03

Employé-e d'administration, secteur économie rurale, au Service de l'agriculture 40%

Mission: traiter la correspondance du secteur, les rapports, notes de séances et procès-verbaux; rédiger la correspondance simple; gérer les appels téléphoniques, la documentation et les dossiers liés au secteur (cl. 10-12).

Renseignements: M. Christian Aeberhard, 021/316.62.43

Adresse: réf. 4417G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthey, Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 15.10.03

Publié dans la FAO le 23.09.03

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Chef-fe de projet informatique A au Secrétariat général/Unité informatique départementale (UID) 100%

Mission: assurer la gestion des projets confiés, rédiger les documents inhérents tels que cahier des charges, appel d'offres, etc., préparer et assurer le déploiement des projets ainsi que la mise en oeuvre des actions d'accompagnement des utilisateurs. Dès la mise en production, assurer la maintenance évolutive et adaptative des applications (cl. 28-30).

Renseignements: Mme Elia Pochon, 021/316.02.02

Adresse: réf. 4418G, Secrétariat général du DIRE/UID, Mme Elia Pochon, Rue Saint-Martin 26 – 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 23.09.03

Bibliothécaire universitaire (Responsable du service de musicologie et de musique imprimée) pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, site de la Riponne 50%

Mission: développement des collections de musicologie et de musique imprimée de la bibliothèque pour un large public. A la tête d'une petite équipe, vous superviserez leur traitement et gèrerez leur présentation en libre accès. Vous ferez connaître l'offre documentaire de votre service à travers le site Internet de la bibliothèque, des articles dans la presse ou en proposant des actions de promotion (par exemple, expositions, conférences, etc.) Vous formerez régulièrement des stagiaires ou des apprenti-es (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Sylvia Mathey, 021/316.78.80

Adresse: réf. 4412G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Sylvia Mathey, Riponne 6, CP, 1000 Lausanne 17
Publié dans la FAO le 23.09.03

Secrétaire (H/F) pour la Chancellerie d'Etat 50%

Mission: intégré-e à une petite équipe motivée, vous aurez principalement à assister le chargé de planification du Conseil d'Etat dans l'ensemble de ses activités et à gérer son secrétariat. Vous contribuerez aux tâches de coordination, de facilitation, ainsi qu'à celles de renseignement aux usagers internes et externes à l'administration; vous participerez au fonctionnement du secrétariat en appui aux autres collaborateurs de la Chancellerie d'Etat, en particulier à l'assistante du Chancelier (cl. 15-18).

Renseignements: Mme Sandra Genoud, 021/316.40.68

Adresse: réf. 4419G, Secrétariat général du DIRE, M. Attila Molnar, Château cantonal – 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 23.09.03

Assistant-e de bibliothèque (Suppléant-e du Chef de prêt) pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, site de la Riponne 100%

Mission: seconder le chef du prêt dans les activités qui lui sont propres et le remplacer en cas d'absence, tout en collaborant à toutes les activités courantes du Service du prêt (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Sylvia Mathey, 021/316.78.80

Adresse: réf. 4411G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Sylvia Mathey, Riponne 6, CP, 1000 Lausanne 17
Publié dans la FAO le 23.09.03

DINF

Département des infrastructures

Employé-e d'entretien (Ouvrier/ère qualifié-e) jardin/paysage des autoroutes pour le Centre d'entretien des routes nationales, Bursins 100%

Mission: assurer, de manière indépendante, la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judicieux de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer sur place la coordination des activités d'une équipe exécutant des

travaux d'entretien courants ou urgents sur la route. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jean-Pierre Boutellier, 021/824.14.71

Adresse: réf. 4188G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Jean-Pierre Boutellier – 1183 Bursins
Publié dans la FAO le 16.09.03

(2 postes) Chauffeur/euse des routes nationales (poids lourds) – entretien des autoroutes – pour le Centre d'entretien des routes nationales, Yverdon 100%

Mission: assurer, de manière indépendante, la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judicieux de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer des travaux d'entretien courants ou urgents sur la route, individuellement ou avec des collègues. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 9-11).

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 024/423.83.61

Adresse: réf. 4404G et 4410G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, Rte de Lausanne 30 – 1400 Yverdon-les-Bains.
Publié dans la FAO le 23.09.03

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 4e arrondissement, Cossonay 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons; assurer le service hivernal (horaires irréguliers); entretenir les chaussées et leurs annexes; surveiller du domaine public. Effectuer ces travaux d'entretien en conformité avec le cadre légal en vigueur et dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 8-10).

Renseignements: M. Lucien Pavillard, 021/862.13.62

Adresse: réf. 4414G, Voyer du 4e arrondissement, M. Lucien Pavillard, Ch. du Levant 1, CP 84 – 1304 Cossonay-Ville
Publié dans la FAO le 23.09.03

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Chargé-e de recherche (Chargé-e d'évaluation) aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: l'évolution de la criminalité et de la population carcérale, ainsi que la prochaine entrée en vigueur du nouveau code pénal, rendent nécessaire une prise en charge individualisée des personnes en exécution de peines. Le/la chargé-e d'évaluation a pour mission d'assurer, de développer et de promouvoir un système d'évaluation auquel est soumis chaque détenu dès son entrée en détention aux Etablissements de la plaine de l'Orbe. Les évaluations et leur suivi permettent une meilleure connaissance du détenu et constituent une base indispensable à l'élaboration de plans d'exécution de peines individualisés (cl. 22-25).

Renseignements: M. Alfredo Galizia, 024/442.91.91

Adresse: réf. 4405G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe
Publié dans la FAO le 16.09.03

Assistant-e social-e pour la Police cantonale 50%

Mission: apporter un appui à la psychologue dans ses différentes activités de prévention et de sensibilisation, de formation et de soutien au personnel, notamment en facilitant la marche générale du travail; en apportant conseil, aide et soutien aux collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale, dans tout ce qui touche leurs problèmes personnels, psychologiques, sociaux, familiaux, professionnels, juridiques et financiers; en les informant des possibilités d'aide et en les coordonnant (cl. 19-21).

Renseignements: M. Frédéric Dupuis, 021/644.82.15

Adresse: réf. 4424G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 30.09.03



Collaborateur/trice technique B pour le Service des eaux, sols et assainissement, section «Gestion du domaine public»

100%

Mission: assurer collectivement la mise à jour des plans riverains des lacs et du fichier des propriétaires par consultation aux Registres fonciers. Assurer le suivi des procédures administratives (enquêtes publiques, consultations) des projets de constructions sur le domaine public. Collaborer avec les autres sections de la division Economie hydraulique à l'établissement des plans dans le cadre d'étude de projet de correction de cours d'eau, levés sur le terrain. Contrôler, sur le terrain et sur le lac, la concordance entre les plans riverains et les ouvrages construits. Assurer les tâches cadastrales et topographiques inhérentes aux activités du service. Mise à jour des données informatiques (GESREAU) (cl. 18-20).

Renseignements: M. Michel Cosendai, 021/316.75.18

Adresse: réf. 4407G, Service des eaux, sols et assainissement, M. Michel Cosendai, Valentin 10 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 16.09.03

Employé-e d'administration au Service pénitentiaire

100%

Mission: au sein d'une petite équipe, assurer la mise à jour de l'agenda, gérer les dossiers à l'aide de l'application informatique du service, collaborer à l'exécution des décisions judiciaires; entretenir des relations avec les divers établissements pénitentiaires, l'Ordre judiciaire et les administrés (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Corinne Pollen Borlat, 021/316.48.21

Adresse: réf. 4406G, Service pénitentiaire, Mme Anne-Laure Pages, Cité-Devant 14 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 16.09.03

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Adjoint-e C (Chef financier H/F) pour l'Office du tuteur général

100%

Mission: le poste regroupe trois types d'activités: 1. Analyser les besoins de son secteur en matière d'organisation en relation avec la mission; assurer la communication interne à son secteur et entre son secteur et l'office; assister la tutrice générale dans le choix des orientations et objectifs de l'office; superviser une équipe (animer, gérer, motiver et veiller à la formation). 2. Mettre en place et développer un système de contrôle interne et veiller à son application dans le suivi financier des dossiers des pupilles majeurs et mineurs. 3. Collaborer à l'exécution de mandats tutélaires en veillant au financement des dépenses d'assistance personnelle (cl. 24-28).

Renseignements: Mme Marianne Bornicchia, 021/316.66.62, ou M. Hubert Perroset, 021/316.66.84

Adresse: réf. 4422G, Mme la Tutrice générale, Ch. Mornex 32 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 15.10.03

Publié dans la FAO le 23.09.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)



Courant normal au Contrôle cantonal des finances

Les remous médiatiques relatifs au licenciement de Pierre Ethenoz n'empêchent pas le CCF de remplir sa mission ainsi que les mandats qui lui sont confiés. Y compris au CSR de Lausanne.

Le personnel du Contrôle cantonal des finances a été fortement secoué par les remous médiatiques liés au licenciement de son chef, Pierre Ethenoz. Il continue cependant de fonctionner, sous la direction ad intérim désignée par le Conseil d'Etat, et en attendant la désignation de son nouveau patron.

Membre de la direction ad intérim, Pierre-André Romanens constate que le départ de Pierre Ethenoz a privé le CCF d'une force de travail importante, mais sans perte de données essentielles. «A la direction, explique-t-il, chaque dossier était connu de deux personnes au moins. Après le départ de M Ethenoz, soit Thierry Bonard soit moi-même étions au courant des affaires en cours. L'expert neuchâtelois, M. Poirier, n'a pas la mission d'intervenir

au niveau opérationnel. Il nous apporte ses conseils dans le cadre de certains audits et vérifie le respect du planning. Il n'y a pas eu de divergences entre nous.» Les experts du CCF font leur travail comme avant, malgré l'incertitude liée à la future Cour des Comptes, dont la création à venir modifiera la mission et probablement la structure du service.

Quatre gros mandats

Outre ses activités ordinaires, le CCF accomplit actuellement quatre mandats importants: le contrôle des comptes des routes nationales, le contrôle de l'utilisation de la subvention octroyée aux transports publics de la région lausannoise, le contrôle de l'utilisation des subventions octroyées aux syndicats d'améliorations foncières, et

l'audit complémentaire auprès du Centre social régional de Lausanne.

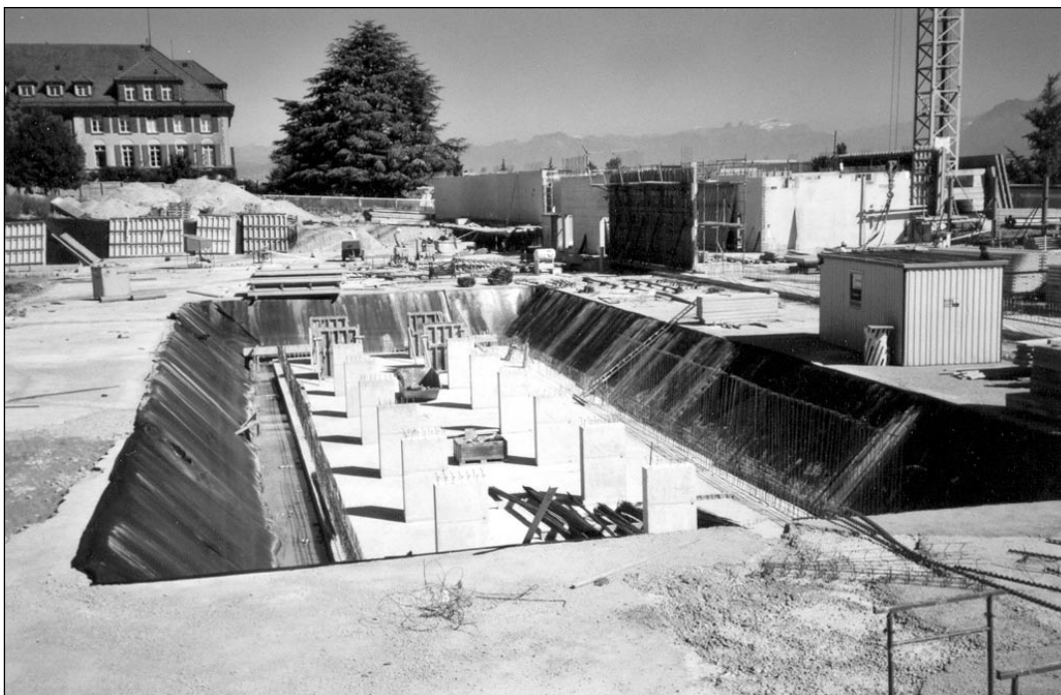
L'audit complémentaire auprès du CSR de Lausanne se déroule lentement, du fait de la procédure écrite convenue avec la Commune. Les auditeurs n'ont pas de contact direct avec les assistants sociaux, mais ils ont accès aux dossiers et ne signalent pas de difficultés particulières dans leur recherche de renseignements. L'expert médiateur désigné par le Conseil d'Etat, Martial Gottraux, estime que les rapports entre le CCF et la Commune sont «empreints de civilité». Il a donné quelques avis d'experts et réglé deux ou trois malentendus. «Au total, indique-t-il, j'ai eu peu à intervenir, ce qui est le meilleur signe que les choses se passent normalement.»

LR

ProCost: vers une gestion unifiée des projets de construction de l'administration

Lancé en 2002 par le Département des infrastructures, le projet ProCost attend l'obtention du crédit d'investissement pour pouvoir se développer; et pourquoi pas pour faire des émules dans d'autres administrations cantonales. Son objet? Unifier et rationaliser les compétences, les méthodes et les coûts en matière de construction.

Le Département des infrastructures (DINF) souhaite mettre au point un système novateur qui permettra une gestion unifiée des projets de construction. Meilleure concertation, partage des expériences de chaque service, harmonisation des processus méthodologiques, gestion des coûts selon des dénominateurs communs, tels sont quelques-uns des nombreux objectifs de ProCost. Le projet propose en effet une méthode et une structure de gestion communes, et constitue le fruit d'un consensus réussi entre les divers services concernés par le projet (communes, autres services...). ProCost n'attend plus que l'obtention du crédit d'investissement pour entrer dans sa phase de développement, qui se terminerait en 2007.



Chantier du Gymnase de Marcellin à Morges; un exemple de construction qui pourrait bénéficier à l'avenir du projet ProCost.

Un projet d'envergure

Lancé en janvier 2002 au sein du Département des infrastructures (voir *La Gazette* n°105, du 6 mars 2002), le projet ProCost est parti d'une constatation: bien que la gestion des projets de construction constitue l'activité principale du DINF, les services constructeurs utilisent des méthodes et des outils de gestion très différents. En rationalisant la gestion des coûts de ses projets, le DINF pourrait dégager de substantielles économies étant donnée l'importance des sommes engagées, qui dépassent les 300 millions par an.

Rationaliser oui mais comment? En unifiant ces méthodes et outils de gestion financière. ProCost propose par conséquent «d'harmoniser les violons» des services en introduisant des processus de gestion unifiés et un système d'information unique, intégrant les développements les plus récents. Celui-ci permettrait de mettre à disposition des décideurs (chefs de projet, chefs de service, chef de département) des informations financières et métier consolidées plus

précises, pour un pilotage financier plus fin et plus efficace.

Un bilan très positif

Le principal objectif de la première étape du projet ProCost, a été de définir dans quelle mesure celui-ci était techniquement réalisable malgré toutes les différences existant entre les services (missions, besoins, organisation).

Cette étude a montré que, bien que les activités de construction des services semblent très différentes a priori (construire une route, élever un bâtiment, etc..), elles obéissent pourtant toutes à une même logique de gestion, avec de nombreux dénominateurs communs: il est donc possible de les gérer selon une même méthode et avec le même outil.

La nécessité de cette unification a fait l'objet d'un large consensus de tous les services concernés. Sur la base de cette analyse, les processus unifiés de gestion financière des projets ont été définis et la

structure du système d'information échauffée.

ProCost constitue de fait le noyau du plan directeur départemental pour la gestion des projets de construction, noyau autour duquel vont se greffer d'autres plans directeurs de certains services.

Extensions possibles de ProCost

La manière de procéder d'autres administrations cantonales a également été mise sous la loupe. Il en ressort que ProCost est un projet novateur sur le plan national puisque, actuellement, seul le canton de Berne poursuit une démarche approchante. D'autres administrations cantonales pourraient donc bien s'y intéresser...

*C. Droulez
A. Vogel*

Pour tout contact ou informations complémentaires: Abdelilah Zertiti, chef de la CAMAC, chef du projet ProCost; Claire Droulez, adjointe chef du projet ProCost. Site Web: www.dinf-vd.ch/procost.html.



Anne*, inspectrice à la police judiciaire

*Les fenêtres sont ouvertes
et on entend les vagues
qui s'abattent sur la digue
au pied de l'immeuble.*

*Les enfants jouent et
rient dehors, alors qu'à
l'intérieur, tous les jours,
des drames se dénouent.*

Patiemment, Anne et
Joël*, membres de l'équipe
de la police judiciaire
de Vevey, explorent le
quotidien d'acteurs de
délits variés, dans la salle
d'interrogatoire, une pièce
fermée et borgne.*

On reçoit là, les victimes, les coupables, les témoins. Petit à petit, les policiers reconstituent les faits, explorent les circonstances. «Par la force des choses, on entre dans l'intimité des gens lors des interrogatoires, mais également lors des perquisitions domiciliaires. Elles ont lieu au petit matin», explique Anne*, 29 ans. A l'instar de ses collègues, la jeune femme refuse de donner son nom au public. «Ne pas le donner, c'est un réflexe de sécurité. Une façon de préserver sa sphère privée». L'activité de la police judiciaire est de démasquer les auteurs de délits. Le travail sous couverture fait partie des outils pour mener à bien cette mission.

Anne, au début dans sa vie active, cherchait un boulot correspondant à ses aspirations. «J'aime les romans policiers, mais ce n'est pas ce qui m'a motivée. La réalité est d'ailleurs bien différente. Je ressentais le besoin d'avoir un métier qui débouche sur des résultats concrets. Je voulais faire un travail de terrain, de contact». Le métier d'inspectrice répond à ses attentes et l'Ecole d'aspirants de la police cantonale lui ouvre ses bras.

Etablir un dialogue

Les auditions composent une grande partie du métier. «Nous rencontrons toutes les personnes touchées de près ou de loin par l'affaire. Lors des auditions de prévenus, il faut établir un dialogue. Dans ces moments, nous sommes toujours deux policiers.» Etre



«Je ressentais le besoin d'avoir un métier qui débouche sur des résultats concrets». Depuis qu'Anne* exerce la profession d'inspectrice à la police judiciaire, elle voit «le monde avec d'autres yeux».

une femme est parfois un avantage. «Dans certaines situations, notre présence apaise. «Hommes ou femmes, pour tous, la priorité, reste la même: établir des faits précis».

Les techniques d'interrogatoires ont évolué au fil du temps. Auparavant, les auditions se déroulaient sur un mode plus autoritaire. Aujourd'hui, si elles restent à charge, on va mettre en lumière également les éléments à décharge. «Notre job, c'est la recherche de la vérité», souligne Anne.

Toujours plus d'administratif

«Faire une synthèse complète des événements est très important pour le bon déroulement d'une enquête. Elle doit être basée sur des faits précis. On n'est pas là pour juger, ni pour donner notre avis». L'un des collègues d'Anne, Joël*, dans la police depuis 13 ans, souligne que certains rapports peuvent compter de très nombreuses pages.

Un autre changement est l'augmentation des délits. Il y a quelques années, quatre à cinq dossiers étaient traités simultanément par un policier. Actuellement, le nombre moyen est d'une dizaine. Un élément de complication supplémentaire est la perte du respect envers les policiers. Les gens expriment de plus en plus ouvertement de l'agressivité.

Dans ce métier, aucune journée ne se ressemble vraiment. «Parfois, nous n'avons pratiquement pas d'indices et pourtant on arrive à boucler une enquête facilement. D'autres fois, même en ayant des photos du délit, on se casse les dents», explique le chef du groupe judiciaire de Vevey. «Nous devons être réactifs. Pour une bonne part, on ne peut pas programmer notre travail».

Une passion

«Nous sommes tous passionnés par notre profession. On ne sait pas quand on va pouvoir manger, dormir. Pour faire ce job, il ne faut pas avoir d'appréhension face à l'inconnu», souligne Joël. Il faut être prêt à vivre avec des horaires irréguliers, à travailler parfois les week-ends et à assurer des permanences.

«Je nous compare un peu à des pompiers de la détresse humaine, explique Joël. On arrive toujours après les faits. Ce que l'on voit est toujours dramatique et désolant». Une consolation pour les membres de la brigade, lorsqu'ils font œuvre sociale. «Nous aidons des personnes en plein désarroi. Nous leur permettons de reprendre pied dans un système social. La prison, aussi, peut sauver la vie à certains».

Il existe d'autres satisfactions encore. Comme de voir les yeux brillants d'un en-

fant à qui on ramène son vélo volé, que des parents aux revenus modestes, n'auraient pas pu remplacer.

«Ce qui est le plus dur à vivre ce sont les actes de violence qui touchent les enfants de quelques mois à l'adolescence». Une large part de la vie de ces inspecteurs se déroule du côté noir de la société. «On ne peut pas s'impliquer personnellement», déclare Anne. Joël renchérit: «On doit mettre une distance par rapport aux événements. On se construit un mur. Il ne faut pas ramener les problèmes vécus pendant le travail à la maison».

Esprit de corps

Dans des situations difficiles, les policiers peuvent faire appel à un soutien psychologique. Cette solution a été mise en place récemment. Ces structures sont là pour aider aussi bien les intervenants que les victimes. Mais, elles agissent sur le moment et n'ont pas pour but de suivre les gens dans la durée.

Pour décompresser les policiers ont depuis toujours un moyen à portée de voix: les collègues. Aujourd'hui, on appelle ça des débriefings. «Nous vivons de grands moments de partage. Nous parlons beaucoup ensemble. Nos relations sont très fortes et nous sommes très soudés. Joël souligne encore: «ce qu'il faut retenir est que notre profession nous oblige à être très solidaires».

Malgré les précautions, il arrive inévitablement que le quotidien des policiers empiète sur leur vie privée. «Il y a toujours des arrangements possibles avec une vie de famille. Mais c'est vrai, il y a des sacrifices à faire. On peut être appelé à n'importe quel moment», explique Joël. On ne décroche jamais tout à fait de ses journées de travail. «C'est un métier qui fait mûrir les gens probablement plus rapidement que bien d'autres». Anne déclare encore: «Depuis que je l'exerce, je vois le monde avec d'autres yeux».

Ludmila Glisovic

*Prénoms d'emprunt



Les policiers peuvent être amenés à effectuer des arrestations (reconstitution).



L'identité judiciaire est un domaine qui requiert des spécialistes quand il s'agit de reconnaître certains indices.

Des gendarmes spécialisés, travaillant en civil

Depuis 1987, la gendarmerie a mis sur pied des groupes judiciaires, composés de gendarmes spécialisés en enquêtes judiciaires. Ils travaillent en civil et sont répartis dans huit localités du canton: Nyon, Morges, Renens, Paudex, Vevey, Aigle, Payerne et Yverdon-les-Bains.

Leur travail consiste à effectuer des opérations d'enquêtes dans des affaires pénales, sous la direction d'un juge d'instruction. Ils sont chargés de recueillir indices et témoignages. Ce travail doit permettre d'élucider les délits et de présenter leurs auteurs à la Justice.

En principe, ce sont les policiers en uniforme qui arrivent en premier, en compagnie de différents partenaires tels que pompiers ou ambulanciers. Les groupes judiciaires de la police de sûreté, ainsi que le personnel des brigades spécialisées interviennent dans un deuxième temps en fonction des événements. Les différents écrits qui découlent des opérations effectuées sont régulièrement transmis au juge d'instruction. Ce dernier décide alors de la poursuite ou non des investigations.

Les inspecteurs de la police judiciaire sont parfois appelés à intervenir au tribunal

dans le cadre de Jugements pénaux. Généralement, ils sont là en tant que dénonciateurs ou, plus rarement, comme témoins.

Engagement

Pour être engagé à la Police cantonale, il faut être âgé de 20 ans au minimum. L'école d'aspirants dure un an à plein temps. Elle est rémunérée et comprend deux entités: l'une forme les jeunes gens au travail de gendarme, l'autre les prépare aux enquêtes de police judiciaire. Ils y reçoivent les clés de leur futur métier. — LuG
WWW.polcant.vd.ch



Les décisions de la quinzaine

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Nouveau délégué à la communication au DFJ

Le Conseil d'Etat a engagé Daniel Abimi comme délégué à la communication du Département de la formation et de la jeunesse dès le 1^{er} janvier 2004. M. Abimi a été choisi sur la base d'une procédure de sélection qui a concerné plus de 60 candidatures. Né le 9 janvier 1965, il a acquis son expérience professionnelle en tant que collaborateur de divers médias, puis comme délégué du CICR, organisation où il occupe actuellement le poste de chef adjoint des affaires pour l'Afrique de l'Ouest.

Jean-Paul Jubin, secrétaire général, 021 316 30 04, jean-paul.jubin@dfj.vd.ch

Projet de loi sur la protection des mineurs

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur la protection des mineurs afin de la soumettre au Grand Conseil en automne 2003. Cette loi est le premier volet d'un ensemble de nouvelles dispositions légales appelées à remplacer l'actuelle loi sur la protection de la jeunesse. Il sera suivi d'un projet de loi sur l'accueil des enfants de 0-12 ans, puis d'un projet sur l'aide à la jeunesse. Par cet EMPL, le Conseil d'Etat répond également à deux postulats et à deux interpellations parlementaires relatifs à ce secteur de l'activité.

Philippe Lavanchy, Chef a.i. du SPJ, 021 316 53 46, philippe.lavanchy@dfj.vd.ch

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Conseil d'Etat propose un nouveau statut pour la FAREAS

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi visant à changer le statut juridique de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile dans le canton de Vaud (FAREAS), actuellement fondation de droit privé, en un établissement de droit public. Ce nouveau statut devrait permettre à la FAREAS de mieux répondre à sa mission publique d'accueil des requérants d'asile, tout en bénéficiant d'un contrôle financier renforcé.

Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, tél. 021 316 40 04. Nicolas Gyger, délégué à la communication, 021 316 41 51, nicolas.gyger@sg-dire.vd.ch

Règlement d'application de la loi sur l'information

La loi cantonale sur l'information est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2003. Adoptée par le Grand Conseil en septembre 2002, cette loi ancre le principe de transparence, qui régit depuis 1996 déjà la communication officielle et l'accès aux documents. Son champ d'application s'étend à l'Ordre judiciaire, au Grand Conseil, aux autorités communales et aux organismes extérieurs à l'Etat qui accomplissent des tâches de droit public. Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi, qui précise notamment les procédures et les méthodes à suivre par l'administration pour assurer les réponses aux demandes de renseignements du public et le respect du principe de transparence.

Chancellerie d'Etat, Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier, 021 316 40 42, pierre-alain.uberti@chancellerie.vd.ch

Ordonnances sur l'intégration et sur la limitation du nombre des étrangers: positions vaudoises

Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a consulté le Conseil d'Etat sur la révision partielle de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE). Le Gouvernement vaudois se déclare favorable à l'intensification des mesures d'intégration et au développement du concept de réciprocité dans ce processus (population étrangère et suisse), ainsi qu'à la clarification du rôle des organismes fédéraux, cantonaux et communaux. Concernant l'OIE, il se montre critique à l'égard de l'introduction de mesures relatives au statut de séjour, et à celle de la restriction au regroupement familial différé.

Jacques Grossrieder, suppléant du chef du Service de la Population, 021 316 46 46, jacques.grossrieder@spop.vd.ch

Informatique cantonale, logiciels libres et systèmes ouverts

Le Conseil d'Etat a répondu au postulat du député François Marthaler et consorts sur l'utilisation des logiciels libres au sein de l'administration cantonale. Il indique qu'une veille attentive est engagée et que plusieurs solutions "libres" ont déjà été déployées. Un tel déploiement doit prendre en compte la dimension d'entreprise de l'administration et ne pas entraver sa vocation de service public, ni sa communication avec les partenaires et les utilisateurs. Tant en raison des aspects éthiques qu'économiques qu'ils peuvent engendrer à terme, les logiciels libres seront adoptés progressivement en coordination avec les utilisateurs.

Jean-Paul Jaunin, chef du Service Direction, Planification et Stratégie Informatique, 021 316 25 79, jean-paul.jaunin@dpsi.vd.ch

Nouvelle loi cantonale sur le notariat

L'actuelle loi sur le notariat (datant de 1956) ne répond plus sur plusieurs points aux exigences nouvelles et à l'évolution de la fonction. L'avant-projet de gouvernement, soumis à la consultation

publique en début d'année, a reçu un accueil favorable de la part des milieux intéressés et des principaux partis politiques. Le Conseil d'Etat a adopté son projet de nouvelle loi cantonale sur le notariat. La plupart des innovations proposées - notamment le libre choix au citoyen de recourir aux services du notaire qu'il souhaite et non plus uniquement à celui de son district - ont été maintenues dans le projet de loi qui sera présenté au Grand Conseil.

Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

Oui à la diffusion en OUC de la station Option Musique dans le Bas-Valais

Conformément à l'article 8, alinéa 1, de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV), l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a consulté le Conseil d'Etat sur une demande de modification de la concession SRG SSR Idée Suisse pour la diffusion en OUC de la station Option Musique dans la région du Bas-Valais. S'agissant d'une mesure purement technique visant à assurer à long terme la diffusion de la station, le Gouvernement vaudois a donné un préavis favorable à cette demande.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021 316 07 45, brigitte.waridel@erac.vd.ch

DFIN

Département des finances

Augmentation des montants planchers pour l'imposition d'après la dépense des étrangers

Le Conseil d'Etat a répondu à un postulat du député Luc Recordon visant à augmenter le montant minimum de la dépense qui sert à calculer l'impôt des personnes étrangères sans activité en Suisse. Il relève que les modalités de calcul, notamment la fixation des montants minimaux, figurent dans le règlement de janvier 2001 relatif à l'imposition d'après la dépense et relèvent donc de sa compétence. En l'état, le Gouvernement estime que rehausser les montants planchers pourrait inciter les contribuables concernés à ne pas signaler leur présence dans le canton.

Pierre Curchod, Administration des impôts, 021 316 20 73, pierre.curchod@aci.vd.ch

L'Etat veut rationaliser la gestion de ses assurances

Le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail chargé de la stratégie en matière d'assurances choses, patrimoine et responsabilité civile. Cette entité est composée des secrétaires généraux du Département des finances et du Département de la sécurité et de l'environnement, d'un représentant du Service du personnel ainsi que d'un représentant du Secrétariat général du Département des infrastructures. Sa mission consiste en l'élaboration des mesures à engager dans ces domaines d'assurances. Concrètement, le groupe

est chargé d'identifier les risques assurables, d'évaluer le niveau de couverture nécessaire et de soumettre ses propositions au Conseil d'Etat avant le 30 juin 2004. La mise en place de la nouvelle organisation ne crée pas de besoin nouveau en personnel.

Isabelle Salomé, secrétaire générale du Département des finances, 021 316 20 02, isabelle.salome@sg-dfin.vd.ch

DINF

Département des infrastructures

MOB: demande de crédit additionnel

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil une demande de crédit additionnel de 774'800 francs pour la prise en charge des frais de renchérissement liés aux investissements entrepris par la compagnie du MOB entre 1990 et 1992. Budgetés à 44 millions de francs et financés par la Confédération et les cantons de Vaud, Berne et Fribourg, les travaux ont coûté en réalité 7 millions de plus, car réalisés dans une période de très forte inflation (indice des prix à la consommation: +26,1% entre 1988 et 1993).

Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021 316 73 70, vincent.krayenbuhl@st.vd.ch, et Thierry Tronchet, économiste au Service des transports, 021 316 73 77, thierry.tronchet@st.vd.ch

Demande de crédit pour les autoroutes

Conformément à la planification approuvée par le Conseil fédéral en juillet 2003, 503 millions de francs seront investis dans notre canton durant les années 2004 à 2007 pour construire, aménager et entretenir le réseau autoroutier vaudois. La part fédérale se monte à 425 millions de francs et celle du Canton à 78 millions. C'est ce montant que le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil. Principaux chantiers: l'achèvement de l'A5 Grandson-Vaumarcus et l'assainissement des tunnels de Glion.

Bernard Daucher, chef du Service des routes, bernard.daucher@sr.vd.ch - 021 316 71 30 et Hermann Fleischer, chef de la division des routes nationales, 021 316 72 49, hermann.fleischer@sr.vd.ch

Rail 2000 - 1^{re} étape: développement de l'offre ferroviaire sur l'axe Lausanne-Genève

Dans sa réponse aux interpellations des députés Philippe Martinet et Olivier Forel sur l'offre de transports publics, le Conseil d'Etat rappelle que son but est de proposer aux usagers des transports publics la meilleure offre possible. En ce qui concerne l'axe Lausanne-Genève, un nouveau concept de mobilité entrera en vigueur dès décembre 2004. La fréquence des trains directs et régionaux sera augmentée, notamment grâce à la réalisation d'une 3^{ème} voie régionale entre Coppet et Genève. Un nouveau système de bus desservira par ailleurs les villages ayant une gare éloignée de l'habitat et transférera les

usagers vers des liaisons ferroviaires rapides, permettant ainsi l'élaboration d'une chaîne de transports publics performante.

Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021 / 316 73 70, vincent.krayenbuhl@st.vd.ch

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Investissements périodiques des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'investissement de Fr. 11'700'000 pour financer en 2004 les investissements périodiques des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public. Le montant se décompose en deux parties: une somme de Fr. 8'700'000 pour la réalisation de 115 projets ayant fait l'objet d'une demande d'investissement par les hôpitaux, et une somme de Fr. 3'000'000 au titre des investissements urgents et imprévisibles.

Service de la santé publique, Adrian Griffiths, Chef de division, 021 316 42 66, adrian.griffiths@ssp.vd.ch

Plan stratégique 2004-2007 des Hospices cantonaux-CHUV

Le Conseil d'Etat a approuvé le plan stratégique quadriennal des Hospices cantonaux-CHUV pour les années 2004-2007. Par rapport à ceux des années précédentes, ce plan comporte des innovations importantes. Il fixe cinq pôles de développement: oncologie, cardiovasculaire, bioengineering et, en collaboration avec Genève, transplantations et neurosciences psychiatriques. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les plans stratégiques de développement 2000-2003 et 2004-2007 des Hospices-CHUV sera transmis au Grand Conseil, conformément au dispositif prévu par la loi.

Bernard Decrauzat, Directeur des Hospices cantonaux, 021 314 14 02, bernard.decrauzat@hospv.d.ch

Révision de la loi sur les Hospices cantonaux

Le Conseil d'Etat a traité la motion de la députée Claudine Wyssa dans le cadre du projet de nouvelle loi sur le CHUV. Cette motion demandait que le plan stratégique des Hospices cantonaux-CHUV soit soumis au Grand Conseil pour adoption (et non pour information comme aujourd'hui). Le Conseil d'Etat considère qu'une révision partielle de la loi sur ce point ne serait pas judicieuse alors que des chantiers déterminants pour la mise en place du contrôle et des outils de gestion des services de l'Etat sont en cours ou programmés (en particulier les projets de loi sur le CHUV, sur l'Université et sur les subventions).

Bernard Decrauzat, Directeur des Hospices cantonaux, 021 314 14 02, bernard.decrauzat@hospv.d.ch

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Mise en consultation du projet de loi vaudoise sur la protection de la population

Adoptée le 4 octobre 2002 à une large majorité par les Chambres fédérales, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile a néanmoins fait l'objet d'un référendum sur lequel le peuple et les cantons ont été appelés à se prononcer le 18 mai 2003. Acceptée en votation, cette loi entrera en vigueur le 1er janvier 2004. D'ici à cette échéance, il convient de l'inscrire dans le droit interne cantonal. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé la mise en consultation de son projet de modifications de la législation cantonale dans ce domaine.

Olivier Durgnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021 316 51 01, olivier.durgnat@sscm.vd.ch

L'Etat n'entend pas vendre ses actions de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE/RE)

Répondant aux questions de la Municipalité de Lausanne, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de conserver la totalité des actions de la Compagnie vaudoise d'électricité - Romande Energie (CVE/RE) qu'il détient, soit 38,6% des parts. L'Exécutif vaudois veut pouvoir maintenir une position majoritaire au sein de la CVE/RE, en collaboration avec ses proches partenaires et, en particulier, la Municipalité de Lausanne qui proposera prochainement à son Conseil communal le rachat des actions mises en vente par 28 communes vaudoises.

Henri Rollier, chef du service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 43 60, henri.rollier@seven.vd.ch

DEC

Département de l'économie

Révision de l'ordonnance sur la Poste: le Conseil d'Etat déplore l'absence d'un vrai débat national

En réponse à une consultation fédérale relative au projet de révision de l'ordonnance sur la Poste (OPO), le Conseil d'Etat - tout en admettant que la mission de La Poste doit répondre aux objectifs contradictoires d'assurer un service public tout en dégagant une rentabilité financière - déplore néanmoins l'absence d'un vrai débat national sur le devenir du réseau des offices de poste. Il regrette également que le projet comporte plusieurs articles rédigés en termes vagues et imprécis, craignant ces formulations libres d'interprétation par la Poste et sans contrôle du Département fédéral concerné, pourtant autorité de tutelle de la Poste.

François de Coulon, économiste, Service de l'économie et du tourisme, 021 316 60 13, francois.de-coulon@set.vd.ch



Plus de 3000 huguenots décapités, éviscérés, émasculés, brûlés, torturés, découpés en morceaux, noyés, pendus, massacrés pendant 3 jours, dans le Paris d'août 1572. Une frénésie meurtrière à laquelle un personnage du tableau, visage éperdu et paumes ouvertes, semble seul à ne pas participer. Catholique si l'on en croit son pourpoint, cet énigmatique personnage est appelé le «Juste».

Le «Juste» du massacre de la St-Barthélemy

«Le massacre de la St-Barthélemy». Un tableau qui a troublé des générations d'écoliers, penchés sur leur manuel d'histoire. Fleuron des collections du Musée cantonal des Beaux-Arts, cette œuvre pourtant mal connue inspire sa nouvelle exposition.

Il agite une petite clef, juste retenue par un médaillon en plastique jaune. Si insignifiante et pourtant un véritable sésame qui a permis à Ralph Breil, jeune commissaire de la nouvelle exposition du Musée cantonal des Beaux-Arts, d'ouvrir sa caverne d'Ali Baba: les collections du vénérable Musée. Plus de 8000 pièces, emballées et rangées dans les sous-sols. Dissimulées pour la plupart aux yeux du public, faute de place suffisante pour les exposer dans les salles du palais de Rumine.

Carte blanche en main, Ralph Breil explore, déballe, compare et s'émerveille. Il décide alors de prendre *Le Massacre de la Saint-Barthélemy*, une toile archiconnue des écoliers et des historiens, comme point de départ d'une exposition consacrée au monde selon François Dubois. Un artiste huguenot, réfugié à Genève au lendemain du massacre de ses coreligionnaires et dont ce tableau est la seule œuvre attestée. Du seuil du Musée, le visiteur la devine, ultime étape rouge vif, au fond d'une enfilade de trois salles qui l'initie à une réflexion sur la religion, la cruauté, la mort et le souvenir. Les terribles ingrédients du *Massacre de la St-Barthélemy* qui entraînent les Parisiens dans une effroyable frénésie meurtrière à l'aube du 24 août 1572. Véritable «inventaire» des horreurs commises au nom de la religion, ce tableau raconte le besoin impérieux de témoigner de son auteur, de la nécessité de se souvenir. Une cinquantaine d'œuvres, surtout modernes et

contemporaines (Christian Boltanski, Louise Hopkins, Charles Gleyre, Louis Soutter,...) participe au questionnement. Pourquoi tant de carnages au fil de notre histoire, de cruauté dans nos confrontations? L'un des rôles du musée, n'est-il pas justement celui de raviver le souvenir et de susciter le débat?

Annika Gil

«Le monde selon François Dubois», Musée cantonal des Beaux-Arts, pl. de la Riponne, Lausanne. Mardi-mercredi: 11h à 18h; jeudi: 11h à 20h; vendredi-dimanche: 11h à 17h. **Visites pour les écoles** primaires, secondaires et gymnasiales tous les mardis. Durée: 1 heure. Gratuit. Réservation: 021 316 34 35. **Ateliers enfants** (7 à 13 ans) mercredis 1^{er} octobre, 26 novembre, 10 décembre et mardi 14 octobre, de 14h à 17h. **Ateliers familles**, dimanches 5 octobre, 9 novembre et 10 décembre, de 14h à 16h. **Visites guidées publiques** jeudis 9 octobre (par Ralph Breil, commissaire), 13 novembre et 18 décembre, à 18h30, et jeudis 30 octobre et 4 décembre, à 12h30.

Conférence de Biancamaria Fontana sur «L'imaginaire du massacre et la conscience moderne: autour de la St-Barthélemy», jeudi 20 novembre, à 18h30 Jusqu'au 4 janvier 2004.

«D'Irlande...Le paysage dans les collections d'arts graphiques de la National Gallery of Ireland», Musée cantonal des Beaux-Arts. **Visite guidée** jeudi 27 novembre, à 18h30, par Catherine Lepdor, conservatrice. Jusqu'au 4 janvier 2004.

Expositions

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Aux sources de l'impressionnisme et du japonisme. Félix Bracquemond, gravures et céramiques.* Une exposition en deux volets: les étonnantes gravures réalistes (1850 à 1870) de Bracquemond se dévoilent à Vevey tandis que ses céramiques, dont le fameux *Service Rousseau*, s'offrent à la Fondation Neumann, à Gingins. **Visites guidées** mercredi 12 novembre, à 18h30, à la Fondation Neumann et mardi 2 décembre, à 18h, au Cabinet des estampes. Jusqu'au 8 février 2004.

Musée historique de Lausanne. *Prête-moi ta plume!* A l'ère du clavier et de la souris, objets et instruments d'écriture invitent à la découverte d'un domaine chargé de souvenirs. **Ateliers pour les 8-12 ans:** tester différents objets d'écriture (plume, stylet, tablette de cire, encre,...) et réaliser un cachet en cire. Mercredis 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre et 14 janvier; samedi 29 novembre et mardi 12 octobre, de 14h à 16h. Place limitée. Tél.: 021 331 03 53. Jusqu'au 18 janvier.

Musée militaire vaudois, Morges. *Les Vaudois de Napoléon.* Le quotidien d'un soldat, depuis son engagement jusqu'à son retour en Suisse. Jusqu'au 14 décembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Ella Maillart. Sur les routes de l'Orient. Jean-Pierre Grandjean. Bouddha.* **Visite guidée:** dimanche 19 octobre, à 15h et à 16h. Lundi-dim.: 11h à 18h. Jusqu'au 19 octobre.

Conférence

«Les relations entre frères et sœurs, l'ordre dans la fratrie, jalousie et conflits», par France Frascarolo, docteur en psychologie et cheffe de projets de recherche, mercredi 8 octobre. Dans le cadre des *p'tits déjeuners* de l'association «Parents-Infos de Prilly». Discussion autour d'un café-croissant à 9h et conférence à 9h30. Sous-sol de la grande salle de Prilly. Prix: 5 francs. Garderie.

Spéciale

Cosmétique de l'ennui, d'après Amélie Nothomb, par la Compagnie des 7 lieux. Conversation entre deux hommes d'affaires dans la salle d'attente d'un aéroport. L'un d'eux déverse ses confidences: meurtre par procuration d'un camarade de classe, goût pour les boulettes pour chat ou le viol d'une jeune femme dans un cimetière. Au Musée de Design et d'Arts appliqués/contemporains (MUDAC), à Lausanne, mercredi 3 et jeudi 4 octobre, à 20h30.